ABONNEMENT.

Saumur:

1/n an. 30 fr.

Six mois 16

Trois mois 8

Poste:

On s'abonne :

A SAUMUR,

Chez tons les Libraires;

A PAN'S, Chez MM. RICHARD et C'*, Passage des Princes.

Poste. à Ange

reast,

1

K

Roussi

(305)

E.

lure b

AL, D

CR

01

de l'En

charge! iresser!

11.

s gases

e 50 bot n gare,

ILS, IN (28)

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'IEGEO SAULUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS,

Annonces, la ligne. 3. 20 c. Réclames, — . . . 30 Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées saul restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction

On s'abonne:

A SAUMUR, Chez tous les Libraires;

A PARIS, Cher BM. HAVAS-LAFFITE et Cie, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

10 Juin 1875.

Rulletin politique.

Nous recommandons aux méditations des libres-penseurs ce fait, près duquel ils semblent vouloir passer sans le voir, quoiqu'ils ne laissent pas d'en parler souvent.

Il y a deux siècles, dans un petit couvent de France nouvellement bâti, vivait une jeune religieuse d'humble condition, sans parents, sans relations dans le monde, sans littérature et sans rien de particulier, sinon que comme à beaucoup d'autres religieuses, Jésus-Christ lui apparaissait, ce qui ne fut une chose bien rare en aucun temps et ne la tirait guère du commun. Malgré ces apparitions, elle réunissait toutes les conditions désirables pour vivre inaperçue et mourir inconnue, comme une goutte de pluie qui tombe du ciel dans la mer. Cependant cette petite religieuse a une histoire, et son nom, après deux cents ans, fait assez de bruit parmi les hommes. Elle se nommait Mile Alacoque. Corneille, Molière, Racine, La Fontaine, Mme de Sévigné, Ninon de Lenclos, Bossuet, Turenne, une quantité d'illustres vivaient de son temps et n'entendirent jamais parler d'elle. Aujourd'hui, tous ceux qui connaissent ces noms célèbres connaissent aussi le nom de Mile Alacoque, et beaucoup d'autres encore le prononcent avec vénération qui ne connaitront jamais ses grands contemporains. Dès à présent, c'est à elle qu'est échue la renommée populaire et impérissable. On peut douter qu'il soit aussi souvent question, dans l'avenir, des hommes qui font maintenant personnage. Croyez-vous que les enfants qui voient M. Gambetta et M. Thiers se souviendront d'eux lorsqu'ils seront hommes? Et nous nous avons oublié Béranger, et la toile d'araignée commence de vêtir enfin les muses qui forent nos Sévignés.

Ce qui a fait la gloire incomparable, dominante et immortelle de la religieuse de Paray, c'est le rayon que Jésus-Christ jeta sur elle, et la parole qu'il l'a chargée de redire pour l'amour de l'humanité. Il avait ainsi aimé l'âme brillante de sainte Thérèse, mais sans lui laisser un gage aussi précieux de sa pitié pour les misères humaines. A la dernière apparition, le 16 juin 1675, lui découvrant son cœur sacré, il lui a dit : « Regarde, voici ce cœur qui a tant aimé

les hommes. » Cette parole, adressée dans l'ombre d'un cloître à un seul témoin, n'a pu périr. Le cloitre ne l'a pas tenue captive; ayant franchi ses murailles, elle n'est pas morte méprisée sur les chemins du monde; livrée sans défense aux commentaires ignorants ou méchanis des hommes, elle n'a pas été étouffée. Le jansénisme, à qui elle portait une atteinte mortelle, a voulu la combattre; il y a perdu sa science, si puissante alors. L'impiété n'a pas mieux réussi. Voltaire s'y est mis en vain... La vision de « Mne Alacoque, » ne lui paraissait qu'une folie christicole; il s'en moquait avec sincérité, suivi de tous les beaux esprits de France.

Voltaire et les beaux esprits n'empêchèrent pas le Sacré-Cœur de faire son chemin dans la France et dans l'Eglise, ni le jansénisme, si savant, si grave et si pieux, d'avoir des convulsions et de mourir. L'école

de Voltaire continua ses plaisanteries. Elle fit la Révolution, emprunta au jansénisme la constitution civile du clergé, et Dieu, suivant la plaisanterie de Voltaire et de Frédéric de Prusse, vit beau jeu. Voltaire parut vainqueur. La Révolution ne parut pas s'inquiéter beaucoup de « Mne Alacoque. » A Paris, toujours capitale de l'intelligence, Voltaire était au Panthéon et l'on rendait un culte religieux au cœur de Marat. Tous les jours, sur une place publique, quelques précurseurs des couches nouvelles allaient processionnellement chanter: Cor Maratsacratissimum, ora pro nobis! Le cœur de Jésus n'était guère invoqué que d'un petit nombre de guillotinés. Cependant, les soldats de Cathelineau, de Bonchamp, de Lescure, de Charette, le portaient sur leur poitrine. — Ils moururent, dit M. Sarcey, M. Sarcey dit la vérité. Mais quand ceux-là furent morts, Hoche conseilla aux généraux républicains d'aller à la messe, pour en finir, et le Sacré-Cœur resta dans le pays.

L'Empire vint bientôt après. Certainement, il n'adora pas le Sacré-Cœur, mais il rétablit la messe, relégua Voltaire et mit au débarras une partie de la constitution civile. On ne remarque pas assez que depuis l'Empire, et même depuis 89, la France de Dieu est en reconstitution. Sans doute, la reconstitution est lente, mais pourtant elle s'accomplit. La Révolution s'est faite de 1682 à 1789. Depuis 89, on reconstruit lentement, mais continuellement. Dieu relève pierre à pierre tout ce qui est nécessaire à la France de Dieu. Que lui importe le reste? Le Sacré-Cœur profite de tout. Lui ne se relève pas : depuis 1675, il n'a cessé de grandir. Tout ce qui est pour lui croît avec lui et par lui. Tout ce qui n'est pas pour lui, tout ce qui se fait sans lui ou contre lui tombe. C'est ce qui nous rend compte très-suffisamment de beaucoup de détails qui restent obscurs dans les révolutions subséquentes, et de ces révolutions elles-mêmes.

La Restauration se constitua pour n'avoir pas l'appui du Sacré-Cœur. Elle remit en place beaucoup de révolutionnaires, beaucoup de voltairiens; elle fut très-gallicane....

Le Sacré-Cœur résista à toutes ces convulsions, à toutes ces morts, à toutes ces catastrophes, dont chacune lui apporta un accroissement assez promptement visible. On ne peut nier que ce ne soit une dévotion, en somme, qui se porte assez bien. Pour nous, sans doute, nous désirons plus, mais nous avons bon espoir et nous sommes contents.

La bienheureuse Marguerite-Marie, « Mne Alacoque, » comme ils disent, est sur les autels; c'est quelque chose. Il n'y a pas longtemps, le Sacré-Cœur a repris les armes, et la France a trouvé que ses soldats de Patay ne lui ont pas fait affront. Elle élève au Sacré-Cœur, « pieuse et pénitente, » une église qu'elle veut faire sinon la plus belle, au moins la plus riche de Paris. Du portail de cette église on pourra voir, il est vrai, la statue de Voltaire, mais elle ne paraîtra pas plus grosse et plus grande que la brochure de M. Desonnaz, lequel, avec M. Sarcey, fait présentement la force et l'honneur des anticordicoles. On verra aussi la statue de Jeanne d'Arc, et peut-être celle de saint Louis. On verra encore le gouvernement aller à la messe, par ordre des représentants du peuple, chose qui ne se fait qu'en France. Et l'œil de la foi qui franchit l'horizon noir et perce les montagnes n'aura pas de peine à découvrir le Pape sur son trône, per Francos. Allons, allons! en dépit des orages, tout va

bien, et la reconstitution de la France de Dieu s'accomplit.

La France, regnum Mariæ, a recu du cielen présent quelques femmes qui ne paraissent nulle part en pareil nombre ni avec le même éclat: Clotilde, qui lui donna Clovis et le baptême, Radegonde qui lui donna les monastères, Blanche de Castille qui lui donna Saint-Louis, Jeanne d'Arc qui la rendit à elle-même, Marguerite-Marie qui lui transmit le Sacré-Cœur, c'est-à-dire un ravivement de la Rédemption.

Nous voici au second centenaire du 46 juin, où Jésus-Christ, découvrant son cœur à son heureuse servante, lui dit: « Regar- de, voici ce cœur qui a tant aimé les hom- mes. » Et le Saint-Père, s'adressant au monde, qui le supplie, lui dicte une prière, pour que « tous ceux qui voudront se con- sacrer au cœur de Jésus, y trouvent un » abri sûr, un remède contre les périls qui » menacent les âmes, la patience au milieu

des épreuves qui assaillent aujourd'hui
l'Eglise du Christ; enfin, dans toutes les
angoisses, une confiance absolue et la
consolation.

Nous voudrions savoir comment les libres penseurs expliquent raisonnablement que la vision de la petite religieuse de Paray-le-Monial, morte depuis deux siècles, ait fait ce chemin.

Pour nous, il nous semble que la prière du Saint-Père est toute l'explication possible, et qu'il n'en est point d'autre qui puisse les contenter. Nous engageons les libres-penseurs à prendre pour guide en cette recherche le petit livre pieux et sans nulle prétention que vient de publier un de nos confrères de la presse belge, M. Guillaume Verspeyen, avocat et rédacteur du Bien public de Gand, homme d'ailleurs fort distingué. Il ne se lance pas dans des considérations scientifiques et théologiques, qui leur apprendraient peu de choses et qu'ils ne comprendraient pas beaucoup; mais il est bon écrivain, il connaît le temps et il a autant de piété que de bonne foi. Ce sont les meilleures conditions pour instruire et celles qui manquent le plus. Louis VEUILLOT.

LA CHAMBRE ET L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.

On se rappelle que M. Laboulaye n'avait négligé aucune occasion de glisser de perfides insinuations sur les intentions des catholiques réclamant la liberté de l'enseignement. Il devenait donc nécessaire de déjouer les perfides manœuvres dangereuses de l'honorable rapporteur. Et c'est ce que Mgr l'évêque d'Orléans a fait au début de la séance.

Vous n'avez point le droit, a dit en résumé l'éloquent prélat, de mettre ici en opposition notre titre de citoyens et notre qualité de catholiques; et je ne comprends pas, a-til ajouté, qu'une question comme celle qui nous occupe puisse être agitée, ici, dans cette Chambre, entre les citoyens et les catholiques; elle est agitée, elle est discutée uniquement entre citoyens, et non pas entre citoyens et catholiques; nous sommes tous ici au même titre, et saint Paul n'abdiquait pas son apostolat quand il disait: Civis romanus sum.

Il semble que ce langage ait eu pour effet de désarmer momentanément la gauche qui n'a pas fait entendre ses hurlements ordinaires, et M. Laboulaye qui n'a soufflé

Après le discours de Mgr l'évêque d'Orléans, le président a mis en discussion l'article 2 du projet de loi. Cet article, dans sa première partie, autorise tout Français âgé de vingt-cinq ans, les associations formées dans un dessein d'enseignement supérieur, les départements et les communes, à ouvrir librement des cours et des établissements d'enseignement supérieur aux conditions prescrites par les articles qui suivent.

Il y avait plusieurs amendements sur cet article. L'un, présenté par MM. Henri Martin et Ed. Charton, n'a pas eu l'honneur d'une minute d'attention; aussi ses pères, peu satisfaits de l'accueil qu'il recevait, se sont-ils hâtés de le retirer.

L'autre, présenté par M. Chesnelong, a eu un destin tout contraire. Bien qu'il ne consistât qu'en un seul mot, tout l'effort et tout l'intérêt de la discussion se sont concentrés sur lui.

Ce mot magique, le voici : l'honorable M. Chesnelong a proposé qu'au lieu de : « Les départements et les communes pourront ouvrir, » on mit : « Les départements, les communes et les diocèses. »

Ce mot a fait frémir le radicalisme et le libéralisme, père du radicalisme. M. Chesnelong n'en a pas moins soutenu son amendement avec intrépidité et démontré, avec la chaleureuse éloquence qu'on lui connaît, combien il était juste, sage, opportun, nécessaire, d'accorder aux diocèses les droits de la personnalité civile, et de rendre ainsi à l'Eglise, enchaînée par la Révolution, toute sa liberté d'action. C'est au nom des plus grands intérêts, intérêts religieux, intérêts sociaux, intérêts scientifiques, que l'éminent député des Basses-Pyrénées a adressé à l'Assemblée cette revendication pour en faire la pierre angulaire de notre régénération.

C'est M. Robert de Massy qui a essayé de répondre à M. Chesnelong. Je regrette que nos lecteurs n'aient point entendu ce singulier discoureur, car ils auraient passé un agréable moment. Figurez-vous un derviche exécutant, les yeux fermés, des moulinets insensés et déclamant la table de Pythagore, et vous aurez quelque idée de l'antagoniste de M. Chesnelong.

Ce qu'a débité M. Robert de Massy, on le

devinera quand j'aurai dit que ce vertigineux orateur s'est inoculé, sans pitié pour lui-même, toute la phraséalogie de l'opposition libérale sous la Restauration. Les empiétements de l'Eglise, les manœu-

vres de la congrégation, les craintes de captation de successions, il a de tout cela plein la gorge. Mais cela en sort d'une façon si singulière que l'on est plus disposé à rire qu'à se fâcher.

Après cette évocation du spirite libéral, l'Assemblée, consultée sur l'amendement de M. Chesnelong, l'a adopté par 334 voix contre 189. Inutile de vous dire que les radicaux ont accueilli ce résultat avec toute la grâce dont ils sont capables. Que de choses on s'explique quand on les voit et les entend après des votes comme celui-ci!

M. Wallon, qui s'était abstenu, n'a trouvé rien de mieux pour se tirer de peine que de faire un petit discours où il annonce qu'en troisième lecture il demandera la radiation dans l'article des mots départements et communes. Là-dessus, M. Gatien-Arnoult a fait aussi un bout de réponse, et la suite du débat a été renvoyée au lendemain.

La séance d'hier mercredi.

M. Martel continue à présider. En tête de l'ordre du jour, un projet qui donne lieu à une discussion assez vive.

Il s'agit de la révision des taxes sur les boissons dans les villes au-dessus de 40,000

M. Guichard combat cette loi. Malheureusement, le bruit est tel que ses arguments ne sont entendus par personne.

D'après M. Gouin, rapporteur, elle fournira à l'Etat, pour l'exercice 1875, une somme de quatre millions, et pour les autres exercices (à partir du 4° janvier 1876) une ressource extraordinaire de deux millions et

M. Léon Say monte à son tour à la tribune pour désendre le projet, mais la salle des séances se trouvant subitement plongée dans l'obscurité, par suite de l'orage qui s'abat sur Versailles, la discussion est forcément interrompue.

M. le président ayant fait éclairer la salle (il n'est que trois heures), la délibération est

M. le ministre des finances n'a pas de peine à démontrer l'équité de la loi. Selon lui, l'innovation proposée existe à Paris depuis 70 ans ; de plus, la nouvelle loi ne fera qu'étendre aux vins et cidres le principe de la taxe unique établie par le décret du 12 octobre 1812.

Par 385 voix contre 440, la Chambre a adopté l'article 1er de la loi.

Les six autres articles ont été également adoptés sans discussion sérieuse.

La loi sur la liberté de l'enseignement supérieur a été ensuite reprise. L'article 2 ayant été entièrement adopté dans la séance d'hier, la discussion a porté sur l'article 3 s'appliquant aux formalités à accomplir pour l'ouverture des cours. La principale formalité est la déclaration qui devra être envoyée au recteur du département. Cette déclaration devra être revêtue d'au moins trois signatures.

Pour que les établissements d'enseignement puissent prendre le titre de facultés libres, il faudra qu'ils soient pourvus d'un nombre égal de professeurs munis de brevets de docteurs à celui des facultés de l'Etat.

Enfin, les personnes qui voudront fonder des établissements libres devront jouir de leurs droits civils, n'avoir subi aucune condamnation et n'avoir pas été déclarés incapables.

Chronique générale.

Le parti bonapartiste — les meneurs du moins — compte absolument désormais sur le triomphe do scrutin de liste et s'en montre enchanté. Voici comme raisonnait hier un ami de M. Rouher:

Avec le scrutin d'arrondissement, nous ne saurions lutter contre certaines grandes influences locales, comme celle des Broglie, des La Rochefoucauld, etc. Nous aurions donc nombre de légitimistes et d'orléanistes qui, adoptés par le parti conservateur, passeraient sans nous et sans accepter nos conditions. — Avec le scrutin de liste, comme le pays fait de nous les adversaires naturels du radicalisme, le noyau du groupe conservateur, quiconque voudra passer contre les républicains sera obligé de compter avec nos candidatures et nos comités. Sans doute il faudra faire des concessions; nous ne pourrons accaparer toutes les listes antirépublicaines; mais nous ferons aussi nos conditions - donnant donnant - et nous arriverons à figurer, plus ou moins nombreux, sur toutes les listes.

Nous n'inventons pas ce calcul; nous le tenons d'un des hommes les mieux renseignés du groupe de l'appel au peuple.

M. Thiers s'est décidé tout récemment à accepter les propositions instantes que lui faisaient les radicaux pour qu'aux élections législatives (et non pas sénatoriales) il se laissât porter dans la plupart des départements. On le mettrait en tête de toutes les listes républicaines. — On espère que le scrutin de liste lui assurerait 40 ou 50 élections - et qu'il en résulterait un grave échec (sic) pour le maréchal de Mac-Mahon.

Ce plan pourrait être déjoué par l'interdiction des candidatures multiples.

Il existe d'ailleurs tout un plan combiné pour ajourner l'explosion de la crise prévue à propos de la loi électorale.

Certains députés du centre gauche et du groupe Lavergne voudraient que la commission des Trente ajournat jusqu'après le vote des lois constitutionnelles l'examen de la loi électorale. On se flatterait d'obtenir ainsi donne lieu & une disensolon arres six

au moyen de promesses plus ou moins vagues le concours des conservateurs pour le vote des lois sur les pouvoirs publics et sur le Sénat. Une fois ces lois votées, on n'aurait plus aucun motif de ménager les susceptibilités du centre, et si la question de cabinet était posée à propos du scrutin d'arrondissement, les gauches verraient là une excellente occasion de se débarrasser de M. Buffet. Reste à savoir si le gouvernement donnera dans le piège que l'on lui tend et s'il consentira, en laissant ajourner la discussion, à devenir la dupe de la coalition des gauches.

Celle-ci, pour faciliter l'exécution de ce plan, insiste beaucoup près de M. de Lavergne pour qu'il ne donne pas, comme il en avait d'abord exprimé l'intention, sa démission de président du groupe dont il est le fondateur. Vous savez que spécialement sur cette question du scrutin d'arrondissement, M. de Lavergne s'est trouvé complétement en désaccord avec ses amis. Mais on lui dit qu'en restant à la tête du groupe, il aura chance, si le plan projeté vient à aboutir, de faire changer d'avis aux députés qui suivent ses inspirations, tandis qu'il n'en serait plus de même s'il se séparait d'eux. Il paraît que M. de Lavergne se serait montré assez sensible à ces arguments. Du moins le bruit de sa démission, très-répandu dans les derniers jours de la semaine dernière, ne s'est-il pas confirmé.

Les obsèques de M. de Rémusat ont eu lieu mardi matin. Vu l'heure matinale à laquelle elles ont été célébrées, plus de 450 députés ont pu se rendre à la Madeleine.

5,000 personnes étaient échelonnées le long du boulevard des Capucines, et un service d'ordre avait été commandé. Un détachement de la ligne rendait les honneurs militaires sous le commandement d'un lieutenant-colonel et d'un adjudant-major.

Dans le cortége qui a suivi le corps en voiture se trouvaient les trente députés que le sort a désignés pour accompagner le couvoi, MM. Patin, Cuvillier-Fleury et une députation de l'Académie française.

M. Thiers est venu à l'église et en est sorti le premier, se dirigeant vers la rue Royale. Il avait l'air très-abattu.

Une quarantaine de personnes seulement suivaient à pied le char funèbre, ce qui s'explique par la longueur du chemin à parcou-

Le cortége se composait de 75 voitures.

La commission des Trente continue son travail à la vapeur ; c'est en vain que, dans la séance d'avant-hier, la minorité, par la voix de M. de Sugny, a énergiquement réclamé contre l'indemnité accordée aux sénateurs, la majorité sous l'inspiration de M. Ernest Picard a adopté cette disposition du projet de loi.

Le mariage civil du prince Amédée de Broglie, fils de M. le duc de Broglie, exvice-président du conseil des ministres, avec M^{llo} Marie Say, a eu lieu lundi à la mairie du 1er arrondissement. Mardi a eu lieu à la Madeleine le mariage religieux. Les témoins étaient du côté du mari : M. le maréchal de Mac-Mahon et M. le comte d'Haussonville, et du côté de la mariée M. le duc de Nemours et M. le comte de Trédem. La bénédiction nuptiale a été donnée par Mgr l'évêque d'Evreux.

Une correspondance de la Gazette de Cologne, émanée d'un militaire fort au courant de ce qui se fait et de ce qui se prépare, annonce qu'on ne tardera pas à changer toutes les pièces de 30 centimètres 5 dont l'Allemagne a hérissé à grands frais toutes ses côtes pour les remplacer par des pièces d'un plus fort calibre, seules capables de percer les doubles cuirasses des navires.

Ainsi va notre Europe civilisée. Les gouvernements ne sont occupés qu'à fabriquer des boulets et des canons capables de trouer les blindages.

Voilà quel usage on fait aujourd'hui des milliards produits par les travailleurs à la sueur de leur front, lorsque partout manquent les routes et les canaux, lorsque partout les écoles sont mal organisées, mal outillées et pourvues de dotations insuffisantes.

April in discours der Mor Percape d'Ora Lieus, de priessent u ont en discousine l'ur-

LA VEUVE DE LINCOLN.

On mande de Chicago une nouvelle profondément douloureuse. La veuve d'Abraham Lincoln est atteinte d'aliénation mentale. L'affaire en interdiction de la veuve du grand Président des États-Unis a été appelée et jugée le 19 mai devant la cour du comté.

La poursuite s'appuie sur une requête déposée par Robert T. Lincoln, exposant à la cour que sa mère, Mary Lincoln, a une fortune s'élevant à 75,000 dollars; qu'elle est en ce moment atteinte d'aliénation mentale et incapable de gérer ses biens, et priant la cour de lancer un mandat et ordre de « venire » pour qu'il soit procédé à un examen médical, afin de constater l'existence de la folie.

La pétition du requérant est accompagnée du certificat du médecin de la famille (le docteur Isham), exprimant l'opinion que Mme Lincoln est folle et doit être envoyée dans un hospice d'aliénés.

Plusieurs témoins entendus constatent les actes d'excentricité de la malade, qui datent de l'époque où le président, son mari, fut assassiné, et qui devinrent plus marqués à mesure que le temps

Après une courte plaidoirie, l'affaire a été soumise au jury, qui a rapporté un verdict conforme aux faits exposés.

Mme Lincoln sera conduite à l'hospice de Batavia

A l'annonce du prononcé du verdict, Robert Lincoln est venu affectueusement auprès de sa mère pour l'embrasser; mais celle-ci s'est écriée avec un ton de reproche : « O Robert, mon cher fils, qui se serait imaginé que tu aurais fait cela! »

Chronique Locale et de l'Ouest.

Le Conseil municipal de Saumur a tenu lundi dernier sa séance pour la session de mai. Nous attendons la communication du procès-verbal de cette séance, que l'administration municipale se propose de publier, ainsi que cela se pratique dans toutes les villes voisines.

Nos concitoyens, nous en sommes certain, seront reconnaissants à notre administration de ces égards auxquels ils n'étaient plus habitués depuis quelques années.

Nous avons reçu, ce matin, la lettre suivante, el nous la communiquons à nos lec-

A M. LE DIRECTEUR DE L'Echo Saumurois.

a Monsieur,

» Quiconque a lu avec attention et sans aucune prévention ces études aussi consciencieuses qu'irréfutables des finances de la ville de Saumur (parues dans l'Echo Saumurois les 29 décembre 1874, 3, 16, 20 janvier, 9 février et 9 juin 1875), doit être péniblement impressionné par cette triste vérité : c'est que MM. les membres de notre conseil municipal se préoccupent fort peu du bien-être de leurs administrés et que, sacrifiant l'intérêt général à l'intérêt particulier de leurs idées politiques, ils emploient nos finances à des travaux beaucoup moins urgents que bien d'autres travaux de première nécessité qui depuis trop longtemps attendent le bon plaisir de ces messieurs, travaux que prend soin de leur signaler, dans votre numéro du 29 décembre 1874, l'auteur de ces intéressantes études.

» Il dit, dans son dernier article, en parlant de la réédification du collége, qu'à vrai dire on était loin de penser que nos désastres feraient entrer dans la caisse municipale une indemnité de guerre de 75,000 fr. Il aurait pu ajouter qu'on était loin de s'attendre à ce que cette réédification coûterait au moins le double de l'indemnité. Il aurait pu parler aussi des dépenses plus ou moins considérables qu'ont nécessité la construction des institutions laïques qui s'élèvent, l'une derrière le temple, l'autre rue des Boires, et celles que va entraîner le nouveau projet de l'asile qui, dit-on, doit atteindre la bagatelle de 60,000 fr.

» Ainsi, loujours, toujours des dépenses avant pour but unique de donner avant tout et surtout satisfaction à l'esprit de parti. Peu importe ce que l'on en peut penser et dire.

» Nos édiles auront, sans aucun doute, lu avec empressement les six articles parus sur ces études financières; mais ils se gar-

deront bien de l'avouer et surtout d'y

N'est pire sourd qui ne veut pas entendre. Lorsque surtout on ne peut se défendre.

DUN ABONNE. Saumur, le 40 juin 4875.

Cette année, Allonnes est la localité dei. gnée pour le concours d'animaux du Co mice agricole de l'arrondissement de Sau.

Ce concours aura lieu le dimanche 11 juillet, à une heure après midi, sur la place publique d'Allonnes. Les cultivateurs et eleveurs d'animaux des races chevalines bovines, ovines et porcines sont appelés à

Nous sommes invité à publier le leuk complet de l'arrêté de M. le Préfet concer, nant les écourues sur le Thouet, dont nous avons donné hier les principaux articles:

Nous, Préfet du département de Maine-et-Loire, Vu la décision de M. le Ministre des Travaur publics, en date du 22 mai 1875;

Vu les propositions de M. l'Ingénieur en chef de service ordinaire du département pour 1875 ARRÊTONS:

ARRETURS:
Art. 1er. — Des écourues générales ou partielles auront lieu sur le Thouet, du 1er au 15 août prochain, pour l'exécution des travaux de narigation ou d'intérêt privé, qui auront été régulière. ment autorisés.

Art. 2. — Les meuniers ouvriront les portes marinières, portineaux, vannes, pour l'exécution de ces écourues, des que les eaux dépasseront les repères, et ils ne pourront les refermer que quand ils en recevront l'ordre.

Art. 3. — La fermeture aura lieu d'amont en aval, suivant les ordres qui seront donnés aur

Art. 4. — En cas de contravention aux présentes dispositions, il en sera, par qui de droit, dresse des procès-verbaux, lesquels seront transmis de suite à la Préfecture, afin qu'il soit, contre les délinquants, provoqué des poursuites et l'application des peines portées par les règlements sur la matière.

Si de ces contraventions il est résulté des dommages aux propriétés riveraines ou à des entrepnises de travaux publics, lesdits procès verbau devront en faire mention, ainsi que de la nature

et du montant des dommages. Art. 5. — Du 1er au 15 août, les propriétaires ou fermiers de moulins sont tenus d'ouvrir ou de fermer, en tout ou en partie, les portes marinières, vannes ou pertuis, sur la simple réquisition des Ingénieurs ou de leurs agents, et, en général, d'obtempérer immédiatement à tous les ordres qui leur seront donnés, en ce qui concerne la marche de leur usine et la tenue d'eau des biefs.

Art. 6. — Les propriétaires de moulins qui, par leur acte d'acquisition, sont chargés de la réparation des écluses ou des chaussées, devrout profiter desdites écourues pour faire à ces usines les travaux nécessaires et qui leur auront été indi-

qués par MM. les Ingénieurs. Art. 7. — Le présent arrêté sera publié et alliche en placard dans toutes les communes riveral-

nes du Thouet, et notifié aux meuniers intéresses, à la diligence de MM. les Maires.

Art. 8. — MM. les Maires et MM. les Ingénieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de

l'exécution du présent arrêté. Ils pourront, si besoin est, requérir la gendarqui précèdent.

Fait à Angers , hôtel de la Préfecture , le 1er juin

Pour le Préset empêché: Le Secrétaire genéral délégué, Montaubin

NOS DEPUTÉS.

Voici le vote des députés de Maine-el-Loire sur l'amendement de M. Chesnelong, pour donner aux diocèses le droit de fonder des universités libres, adoplé par 335 voix contre 289 (séance du 1. juin):

Ont vote pour: MM. Chatelin, vicomie de Cumont, Delavau, comte de Civrac, Joubert, J. de la Bouillerie, comte de Maillé, Mayaud, Montrieux.

Ont voté contre: MM. Maillé, Max Richard.

Le ministre de la guerre vient d'adresser aux généraux commandants de corps el aux préfets une circulaire leur rappelant les dispositions relatives aux devancements d'appel à l'activité pour la classe de 1874. Le ministre a décidé que la classe de 1874. Le ministre a décidé que les devancements d'appel à l'activité service. tivité seraient reçus des à présent, mais le temps de servitemps de service légal ne commencera qu'à partir du 1er juillet.

Les devancements d'appel sont autorisés directement par les genéraux subdivisionnaires; ils auront lieu exclusivement au titre de l'un descerne de l'un des corps des armées de terre ou de mer désignés à cet effet pour chaque subdivision de récier des leurs d'ailleurs vision de région. On n'acceptera d'ailleurs pour les régiments de l'infanterie de l'armée de terre que les de terre que les jeunes gens qui, par leur taille et leur aptitude physique, ne seraient

tio

Yea fait lors enfi N'é

elle ma et t

nic ron

passusceptibles d'être affectés aux armes spé-

les jeunes gens qui voudront profiter de ces dispositions renonceront, par le fait de leur devancement d'appel à l'activité, au bénesse que leur accorde la loi d'être envoyés en disponibilité à l'expiration du temps de en disponible de la service imposé par les articles 40 et 41 de la loi sur le recrutement.

déni. Co. Sau.

lexia

oncer.

nous

es;

Loire, Trayang

Partiel. 15 août

naviga. gulière.

basup &

nont en

iés aux

, dressé

mis de

itre les

s sur la

s dom-

atrepri-

rerbaur

. nature

iétaires

ir ou de

inières,

ion des

énéral,

lres qui

marche

devront

é indi-

et affi-

riveral-

iressés,

énieurs

ne-el-

lesne-

droit

dopte

ile de

ibert,

yaud,

Ri-

esser

dis-

rises

tilre

Les jeunes gens inscrits sur la 2º partie de la liste du recrutement, qui renoncent au bénéfice de la dispense et demandent à entrer dans les rangs de l'armée, doivent être incorporés par voie de devancement d'appel. Ils peuvent choisir leur corps, sans autre condition que d'avoir la taille et l'aptitude exigées, et de justifier du consentement du chef de corps. Mais ils ne sauraient être mis en roule que si la classe à laquelle ils appartiennent devait encore passer au moins une année dans l'armée active.

Les bureaux de recrutement étant maintenant constitués dans toutes les subdivisions de région, c'est aux bureaux de recrutement de leurs subdivisions respectives que les jeunes gens devront se présenter pour être admis à devancer l'appel à l'activité.

Sur la demande de plusieurs propriétaires d'importants vignobles, le ministre des finances, d'accord avec son collègue de l'agriculture et du commerce, vient de prendre une excellente mesure.

Il a été décidé que le bénéfice du retour en franchise dont jouissent actuellement les vins des différents crus de Bordeaux serait étendu à tous les vins français envoyés en mer pour être bonisiés.

Afin d'échapper aux droits de réimportation, les intéressés devront se munir d'un certificat des douanes étrangères visé par nos consuls et constatant que, pendant tout leur séjour hors de France, les vins exportés ont été soumis à la surveillance du fisc et, en outre, n'ont subi aucune manipulation.

Cette décision peut être des plus favorables au commerce français; chacun sait, en effet, combien nos vins de Bordeaux s'améliorent par ce qu'on appelle d'ordinaire le voyage retour des Indes; or, il paraît que, d'après des tentatives faites ces temps derniers, l'air de la mer peut exercer une influence non moins favorable sur certains de nos vins récoltés dans le midi de la France.

Samedi, dimanche, lundi et mardi prochains ont lieu à Rouen les fêtes en l'honneur du centenaire de Boieldieu.

Dimanche 43 juin, jour du Grand Festival Monstre, 235 Sociétés, formant plus de 7,000 exécutants, feront entendre l'Hommage à Boïeldieu, cantate composée pour la circonstance par M. Ambroise Thomas.

Les concours commenceront ensuite. La Société Sainte-Cécile d'Angers, dirigée par M. Ed. Simon, et qui se compose de cinquante executants, se rend à Rouen pour y prendre part. Le chœur choisi par cette Société est l'Exil, de Laurent de Rille. Le chour imposé est l'Abeille et la Fourmi, de J. Barrière.

DEVOUEMENT MATERNEL.

On lit dans l'Union de l'Ouest:

« Lundi dernier, le train nº 18, de la compagnie de l'Ouest, qui part de la gare d'Angers à 4 heures du soir, a littérale-ment broyé une femme entre Ecousiant et

L'accident a eu lieu au passage à ni-Yeau n. 65. La garde-barrière avait obtenu un congé régulier de 48 heures, et s'était fait remplacer par une voisine qui avait déjà occupé le poste plusieurs fois au même utre. Le train 48 arrivait à grande vitesse, lorsque la malheureuse femme aperçut son enfant sur la voie et en danger d'être atteint. Nécoutant que son dévouement maternel, elle se précipita vers lui pour l'éloigner, mais le train fut plus prompt. La pauvre mère fut renversée par la locomotive sur et lant; les roues lui ont passé sur le cou et tout le long du corps. Elle a été mise en

Le faible choc que la résistance imprima à la machine donna l'éveil au mécanicien qui arrêta le train à 150 mètres environ du lieu de l'accident. La voie fut visitée sans retard, et on ne put que recueillir les restes sanglants de cette femme.

» On dit qu'elle était enceinte. »

La loi Gramont, qui protége les animaux domestiques, est toujours en vigueur, en Maine-et-Loire comme dans tous nos autres départements.

Un messager, qui l'oubliait par trop, s'est vu dresser procès-verbal dimanche pour mauvais traitements exercés sur ses deux

A Angers, par suite des mesures prescrites par un récent arrêté municipal, cent vingt-deux chiens errants ont été saisis par les rues dans l'espace de cinq jours.

Jadis Saint-Malo était célèbre pour ses nombreux chiens; Angers pourra bientôt lui faire concurrence, dit le Journal de Maine-et-Loire. Des paris sont ouverts, et l'on demande qui se lassera le plus vite, ou des preneurs de chiens errants, ou des propriétaires décidés à ne tenir aucun compte de l'arrêté municipal.

On lit dans l'Indépendant de l'Ouest :

« Mercredi dernier, vers deux heures, pendant que l'orage grondait dans les environs de Meslay (Mayenne), le nommé Cribier (Jean), cultivateur à la ferme de la Lanchedenière, commune du Bignon, s'était mis à l'abri sous sa loge, où il travaillait avec un de ses domestiques, lorsque tout-à-coup une détonation formidable retentit, et tous deux furent renversés à terre privés de sentiment. Ils reprirent leurs sens quelques instants après, se relevèrent et ouvrirent la porte de

» Ils apercurent une vapeur épaisse qui enveloppait le bâtiment où se trouvent les étables et crurent tout d'abord à un incen-

» S'étant empressés de visiter ce bâtiment, ils reconnurent que le tonnerre y était tombé: 2 bœufs et 3 vaches avaient été foudroyés; les autres animaux qui s'y trouvaient n'avaient aucun mal. La perte s'élève à environ 600 fr.

» Un frêne planté près du bâtiment avait été fortement endommagé par la foudre, dont il a été facile de reconnaître le trajet.

» Après être tombée sur le frêne, elle a pénétré dans l'étable aux bœufs par un trou qu'elle a pratiqué dans le mur, elle a traversé cette étable, frappant deux bœufs sur son passage; elle a percé ensuite le mur de l'étable aux vaches, et a tué trois des animaux qui s'y trouvaient; elle en est sortie en pratiquant un nouveau trou qu'elle s'est frayée dans le mur qui sépare cette étable du fond de grange, a traversé ce fond de grange et a enfin disparu apres avoir percé le mur opposé. En résumé, le fluide a parcouru un bâtiment de 20 mètres de longueur, a percé quatre murs et a traversé des locaux pleins de paille sans y déterminer d'incendie. »

Le conseil municipal de Saint-Malo vient de décider que de grandes fètes auront lieu dans les premiers jours de septembre, pour l'inauguration de la statue de Châteaubriand, qui doit être érigée sur l'une de ses

BIÈRE ECONOMIQUE.

Au moment des chaleurs, nous croyons être utile à nos abonnés en leur indiquant une recette de bière si économique, que son prix de revient ne dépasse pas 3 centimes par litre, et qui, par ses qualités hygieniques, est certainement bien supérieure aux vins frelatés livrés encore aujourd'hui à la consommation.

Voici comment elle se prépare et son prix de re-

0 fr. 75 c. Houblon, 250 grammes, Mélasse des colonies, 3 kilos, 2 10 Levure de bière, 150 grammes, Eau, 100 litres au moins,

On fait infuser le houblon pendant une demiheure sur le feu dans 10 litres d'eau, que l'on tient toujours presque bouillante. On passe cette décoction à travers un linge et l'on y délaye la mélasse.

Total : 3 fr. 10 c.

On recommence une nouvelle immersion du houblon dans une nouvelle quantité d'éau chaude pour l'épuiser complétement de ses principes solubles et aromatiques; on passe encore la liqueur, et, après l'avoir réunie à la première, on l'introduit dans le tonneau, que l'on remplit avec de l'eau, dans laquelle on a délayé la levure de bière. La fermentation s'établit en trois ou quatre jours en été, et en quinze ou vingt jours en hiver.

Cette bière se conserve bien dans les fûts en vidange pendant un mois à six semaines, et mieux encore en bouteilles où elle devient mousseuse.

Pour les personnes auxquelles le goût de la mélasse ne serait pas agréable, on peut remplacer cette substance par de la cassonade blonde, et alors la bière revient à 4 centimes le litre.

Il faut avoir soin de se servir de feuillettes propres ou qui n'ont contenu que du vin et de l'eau-(Journal des Campagnes.)

Faits divers.

Salvator, le vainqueur du grand prix de Paris, rapporte à son heureux propriétaire, M. Lupin, la somme de 130,175 fr., et cela en trois minutes vingt-deux secondes.

Il est curieux d'enregistrer le total des sommes gagnées par M. Lupin, depuis le commencement de cette année, avec huit chevaux:

226,875	1 3	
60,050	- >	
46,200	*	
15,200	*	
12,826	*	
5,537	D	
3,262	50	,
2,600	>	
352,550	50	o l
	60,050 46,200 15,200 12,826 5,537 3,262 2,600	60,050 ** 46,200 ** 15,200 ** 12,826 ** 5,537 ** 3,262 50 2,600 **

LES FÊTES PATRONALES.

Le Journal des Débats donne l'indication alphabétique des véritables fêtes patronales des corps de métiers subsistant au siècle dernier. Tous n'en avaient pas, et quelques-uns chômaient plusieurs fêtes; mais voici quels étaient les patrons en titre :

Aiguilliers-épingliers, aiguilletiers et aléniers, la Nativité de la Vierge; apothicaires (unis jadis aux épiciers), saint Nicolas; arquebusiers, saint Eloi.

Balanciers, saint Michel; batteurs et tireurs d'or et d'argent, saint Eloi; bouchers, le Saint-Sacrement; boulangers, saint Honoré; bouquetières et jardiniers, saint Fiacre; bourreliers, Notre-Dame-des-Vertus; boursiers, saint Brieuc; boutonniers et passementiers, saint Louis; brasseurs, la Sainte-Vierge; brodeurs, saint Clair.

Chandeliers, Saint-Sacrement; charpentiers, saint Joseph; charrons, le même; chaudronniers, saint Fiacre et saint Maur; cloutiers, saint Cloud; coffretiers-malletiers, saint Jean-Porte-Latine; cordonniers, saints Crépin et Crépinien; couteliers, la Décollation de saint Jean-Baptiste; couturières, saint Louis; couvreurs, saint Julien-le-Pau-

Danser (maître à) et de musique, saint Julien-des-Ménétriers; doreurs, saint Eloi.

Emballeurs, saint Nicolas; éperonniers, saint Eloi; éventaillistes, saint Louis.

Faïenciers, émailleurs, verriers, patenôtriers-verriers, saint Eloi; ferrandiniers ou fabricants d'étoffes or et argent, saint Louis; ferrailleurs, saint Sébastien et saint Roch fondeurs en métaux, saint Eloi; fourbisseurs, saint Jean-Baptiste; fripiers, la Trinité et Sainte-Croix; fruitiers-orangers, saint

Gainiers, la Madeleine; horlogers, saint Eloi.

Imprimeurs, écrivains, libraires, saint Jean-Porte-Latine.

Lapidaires, saint Louis; layediers, saint Fiacre; limonadiers, saint Louis; lingères, saint Louis; luthiers, sainte Cécile.

Maçons, saint Blaise; marbriers et sculpteurs, saint Luc, comme les médecins, s'il est permis de parler ici des médecins (les chirurgiens, à peine émancipés, restaient fidèles à saint Côme); mégissiers, sainte Madeleine; menuisiers et ébénistes, sainte Anne; messagers de l'Université, saint Charlemagne; miroitiers et opticiens, saint Jean-Porte-Latine et saint Clair.

Oiseleurs, saint Jean; orfèvres, saint Eloi.

Papetiers-cartiers, les Rois; papetierscolleurs en meubles, saint Julien-le-Pauvre; parcheminiers, saint Louis; parfumeurs et gantiers, sainte Anne; patissiers, saint Michel; plumassiers et patenôtriers-bouchonniers, saint Georges, comme on l'a vu tout-àl'heure; paveurs et carreleurs, saint Roch; peintres, saint Luc; pelletiers, le quatrième des Six corps, le Saint-Sacrement; plombiers, la Trinité; potiers d'étain, saint Fiacre ; potiers de terre, saint Bon.

Relieurs, saint Jean-Porte-Latine; rôtisseurs, l'Assomption; rubaniers, la Nativité de la Vierge.

Savetiers, saint Pierre-lès-liens; selliers, saint Eloi.

Tailleurs, la Trinité; tapissiers, saint Louis; tisserands, saint Blaise; tondeurs de draps, saint Nicolas; tonneliers, saint Nicolas; tourneurs, sainte Anne; traiteurs et autres vendeurs de nourriture apprêtée, la Nativité de la Vierge.

Vanniers, saint Antoine; verriers-vitriers, saint Marc.

Vin (marchand de) et non pas cabaretiers, saint Nicolas, comme les tonneliers; vinaigriers, la Nativité de la Vierge.

Tous ces métiers n'étaient pas, à proprement parler, des corps de métiers constitués, et beaucoup d'entre eux ne formaient pas confrérie; mais ils avaient des patrons au ciel, et c'est tout ce qu'il nous fallait pour les énumérer.

La semaine dernière, un zouave en congé, retour d'Afrique, se trouvait de passage à Poitiers; il s'arrête sur la place d'Armes, devant le thermomètre de M. Gorini ; tout-àcoup il s'écrie :

- Ah! elle est bien bonne, celle-là! Pas forts, les Poitevins! Ils mettent oran dans le département du GERS! Les Prussiens ont bien raison de dire que nous sommes des ânes en géographie.

Il avait lu sur la tablette du thermo-

ORAN GERS

Dans un restaurant à 32 sous :

Le garçon à la cantonnade. — Deux z'haricots de mouton, deux?...

Un consommateur érudit. - Dites-donc. garçon, depuis quand dit-on des zharicots?

Le garçon. — Dame! monsieur, je n'en sais rien, il n'y a que huit jours que je suis dans la maison.

QUELQUES CALCULS SUR LA VITESSE.

La plus grande vitesse de l'homme qui court est de 7 m. par seconde. Celle d'un vaisseau ... — cheval 15 - vent impétueux.. 15 à 20 Une hirondelle..... 30 à 40

Une balle de fusil..... 340 Un boulet de 24 494 La vitesse du son n'est que de...... 337

Ce qui explique comment on est toujours frappé avant d'entendre la détonation.

La vitesse de rotation de la terre est, à l'équateur, de 465 mètres par seconde, et sa vitesse de translation dans l'espace autour du soleil est de 30,000 mètres (7 lieues 1/2 par seconde).

Quant à la vitesse de la lumière, elle est, on le sait, presque instantanée, c'est-à-dire de 300 millions de mètres (75,000 lieues) par seconde.

Dernières Nouvelles.

L'extrême droite s'est réunie pour procéder à la nomination des commissaires chargés de s'entendre avec les groupes de la centralisation des renseignements séna-

MM. Carayon-Latour et le duc de la Rochefoucauld-Bisaccia ont réuni la majorité des suffrages.

A la droite Larcy et au centre droit on s'est occupé de la liberté de l'enseignement supérieur. Il a été décidé qu'on voterait sans les modifier les derniers articles du projet.

Des dépêches arrivées d'Espagne annoncent que Don Carlos est parti, le 7, de Durango pour aller diriger en personne une opération militaire.

Saint-Sébastien, 9 juin. Quelques bataillons carlistes sont partis précipitamment pour la Biscaye. Le prétendant parcourt actuellement cette province où

les juntes générales sont convoquées. Les carlistes fortifient les montagnes de

Mendizorrots, près de Ygueldo.

Le vapeur Colon est parti pour Cadix, em-portant le corps de l'amiral Bercazlegui. La nuit dernière, une vive fusillade a eu lieu aux portes de Saint-Sébastien. La garni-

son entière était sous les armes. (Havas.) Pour les articles non signés : P. Godet.

A NOS LECTEURS.

La nouvelle loi sur la presse va profondément modifier les conditions de concurrence des jour-naux. Aussi ceux qui existent déjà font-ils des efforts considérables pour attirer des abonnés; les journaux bonaparlistes abaissent leur prix ou offrent en prime des montres en cuivre doré. Certains journaux républicains les suivent dans cette voie et offrent des pendules en zinc ou des fusils de salon.

Réorganisée sous le patronage de Députés de la Gauche, l'Opinion nationale n'a pas cru devoir recourir à ces procédés. Sa rédaction, déjà si estimée, fait tous les jours de nouvelles recrues:

M. L. Ratisbonne vient d'entrer à l'Opinion nationale et en nouvelles recrues en le company de la compa nale et on nous assure que M. Pessard devient également collaborateur de ce journal, où il pourra continuer, en faveur des institutions républicaines, la brillante campagne que «l'ordre moral » était venu si brutalement interrompre.

Abonnement: 16 francs par trimestre. BUREAUX: 5, RUE COQ-HERON.

L'Univers illustré publie cette semaine un nu-méro du plus vif intérêt. Parmi les gravures d'actualités qu'il contient nous citerons d'abord: une séance de l'Ecole de gymnastique et d'escrime de la Faisanderie, à Joinville-le-Pont. Deux planches sont consacrées à l'expédition qui doit partir de Portsmouth, dans quelques jours, pour les régions polaires et qui attire l'attention de tout le monde scientifique: dans la première on voit les navires Alert et Discovery; dans la seconde sont réunis les objets constituant le matériel spécial de l'expédi-tion. Voici maintenant les Premières caresses, par M. Firmin Girard, une des plus gracieuses toiles du Salon de cette année; puis une Chasse au renard dans la campagne de Rouen, etc. - L'inconnue continue la serie de ses articles sur le Salon avec autant d'esprit et de charme dans le style que de compétence artistique.

Nous engageons nos lecteurs à voir aux annonces la combinaison avantageuse de crédit musical et littéraire offerte par la maison Abel Pilon, de Paris.

LA MAISON D. BACLE

Transférée pour Agrandissement 46, RUE DU BAC OFFRE les plus MACHINES À COUDRE parlaites MACHINES À COUDRE parlaites MACHINES À COUDRE parlaites MACHINES À COUDRE parlaites plus réduits et les mieux garanties.

DES FACILITÉS PAIEMENTS en PLUSIEURS TERMES sans augmentation de priac.

La Mon D. BACLE ayant pour principe de traiter les affaires sérieusement et entièrement de confinence, n'amonoce autoence condition qu'elle ne peut tenir. Elle no fait point de location, ce qui est une double garantie.

NOUS ENGAGEONS vivement tout acheteur sérieux à s'adresser directe-ment à notre maison.

LA CELEBRE SILENCIEUSE Superior et plus complète que celle vendue par des dépots 335 francs.

L'Écrin des 40 Guides et accessoires est donné grafis SA QUALITÉ IRRÉPROCHABLE est garantle sur facture 6 ans

LA HOWE VERITABLE SYSTÈME ELIAS No 4: 200 fr. — No 2: 225 fr. — No 3: 250 fr. Complète des guides et avec nouveau négulateur BREVETÉ. Assortiment de MACHINES à MAIN pour FAMILLES. En s'adressant 46, R BE D B BAC, 46, on obtient peur le détail le même prix qu'en gros: 50 fr. meilleur MARCHÉ qu'ailleurs. ENVOI du CATALOGUE et Echantillons. D. BACLE, 46, r. du Bac CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'été.

Départs de Saumur pour Poities. 6 heures 10 minutes du matin. — 20 — du soir.

Départs de Poitiers pour Saumur. 6 heures > minutes du matin, Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant,

	1	(O	JRS	D	E LA BOURSE DE 1	PAR	IS	DU	9	JU	IN	1875.					
valents an tillingalit.	pier ira.	Hau	9881	Bai	sse.	Valeurs au comptant.	Dern cour		На	usse	Bai	sse.	Valeurs an comptant.	Dern	1	Hau	80	Ba
3°/o jouissance décembre	80 50 25 25 25 25 25 25 25 25	1 2 p	20 30 05 25 25 25 25 25 26 27	n n n n n n n n n n n n n n n n n n n	50 8 25	Soc. gén, de Crédit industrial et comm., 125 fr. p. j. nov Cráiit Mobilier Crédit foncier d'Autriche Charentes, 400 fr. p. j. août. Est, jouissance nov	720 220 537 347 550 932 705 1300 950 587	50 50 50 50 8 8 50	3	75 25 50	10 22 3 3 5 5 5 5 5 6 6 7	50 D D D D D D D D D D D D D D D D D D D	Canal de Suez, jouiss. janv. 70. Crédit Mobilier esp., j. juillet. Société autrichienne. j. janv. OBLIGATIONS. Orléans. Paris-Lyon-Méditerranée. Est , Nord	671 645 636 317 311 305 316 310 311 275 219	25 D. 25 25 75 50 D.	D D D D D D D D D D D D D D D D D D D	D D D D D D D D D D D D D D D D D D D	2 555 3

CHEMIN DE FER D'ORLEANS. GARE DE SAUMUR (Service d'été, 3 mai 187)

DEPARTS DE SAUMUR VERS ANGER. DEPARTS DE SAU MARIN, express-polt.

15 (s'arrête à Anys omnibus. 33 soir, DEPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 04 minutes du matin, omnibus - 50 - 38 - 44 - 28 express. solr, Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arriveig

Etude de Me LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

A l'amiable et par lots,

Au gré des acquéreurs,

BEAU TERRAIN

EN JARDIN

Situé à Saumur, rue d'Alsace, en face de l'institution Saint-Louis.

Ce terrain convient, par sa position exceptionnelle, soit pour des constructions, soit pour des jardins, établissements d'horticulture, etc.

Pour le lotissement, voir les placards.

S'adresser, pour les renseignements et traiter, soit à M. MAUBERT, expert, rue du Petit-Mail, 44, soit à M. Laumonier, notaire (228) à Saumur.

A VENDEE

A L'AMIABLE.

1º Un beau pré, joignant la Boire et bien clos de fossés, situé près la Ronde; commune de Vivy. au lieu dit la Gnizon, contenant 2 hectares 59 ares 79 centiares.

2º Une belle vigne, située route du Pont-Fouchard à Saint-Florent, contenant 1 hectare.

Ces deux immeubles pourront être vendus par parties.

S'adresser à M. DAUDET, géomètre-(302)expert à Allonnes.

VENTE MOBILIERE

AUX ENCHERES,

APRÈS FAILLITE, A Piégu, commune de Rochesort,

Le dimanche 13 juin 1875, à midi-

Meubles, literie, porcelaines et cristaux, etc.;

Un billard et accessoires, - six très-belles gravures, - un tableau de prix, genre espagnol,—un breack, — grand aquarium de serre, — faisans dorés et argentés;

Un magnifique lustre en bronze ciselé, avec qualre appliques; ensemble, 32 branches:

Renseignements chez MM. Avril-LEAU et Bourjuge, Angers. Le lustre est visible chez M. Bour-(279)juge.

A LOUER

Pour entrer en jouissance de suite,

CAVES DE L'ANCIENNE BRASSERIE DE SAINT-FLORENT.

Maison d'habitation, écurie, hangar et deux jardins; le tout attenant

aux caves. S'adresser à M. de Lafrégeolière, à Saint-Florent.

Commune de St-Hilaire-du-Bois.

ADJUDICATION DE TRAVAUX

Le Maire de la commune de Saint-Hilaire-du Bois previent MM, les Entrepreneurs de travaux publics, qu'il sera procédé, à la Mairie de Saint-Hilaire-du Bois, le dimanche 20 juin 1875, à l'heure de midi. à l'adjudication des travaux ci-après:

1º 1,257 mètres courants de terrassements...... 5,467 f. 95 2º 1,257 mètres con-

rants d'empierrement... 2,316 03 3º Travaux d'art.... 3,278 84 4° Somme à valoir pour travaux imprévus......

Total.... 11,062 f. 82

Les cahiers des charges et devis sont déposés au bureau de M. l'Agent-Voyer cantonal de Vihiers, où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours, le dimanche excepté.

VENTE AUX ENCHÈRES

Après faillite, Les 20, 21, 22, 23, 25, 26 juin 1875,

Au château de Richelieu (Indre-et-Loire),

D'UN RICHE ET IMPORTANT MOBILIER

Il consiste principalement en : Ameublements de salon, de salles à manger, de cabinet de travail, de six chambres de maître, se composant de lits, commodes, armoires, bussets, consoles, bibliothèques, bureaux, secrétaires, canapés, fauteuils, chaises, en bois de rose, de palissandre et de chêne sculpté, styles Henri II, Louis XIII, Louis XV el Louis XVI, tapis, tapisseries de Beauvais et autres, rideaux, draperies, pendules de divers styles anciens, glaces de Venise à biseaux et autres, lustres, candelabres, etc.;

Cheminées en chêne sculpté, une table en bois sculpté et doré, supportée par quatre chimères, ailes

déployées, style Henri II; Bronzes artistiques et florentin, objets d'art, antiquités; Tableaux dus aux pinceaux de Gustave Doré, Lebrun et autres;

Cabinet plurénologique; Colonnes en marbre blanc, calori-

fères, breack, orangerie; Ustensiles de cuisine, literie,

Nota. - L'ameublement de l'une des chambres provient de la munificence de la reine Marie-Antoinette envers la samille de Richelieu.

Exposition huit jours à l'avance.

Les syndics de la faillite vendront aussi, à l'amiable ou aux euchères, à un jour à fixer, le matériel et l'outillage complet de l'usine du château de Richelieu, servant à la fabrication de la poudre de bronze.

M. L. MAUDUIT-MAUGARD

A l'honneur de prévenir les habitants de la ville de Saumur qu'il vient de monter un établissement de pâtisserie et confiserie, rue de la Comédie, 27, et que tous ses efforts tendront à satisfaire sa clien-

se chargera spécialement des desserts pour noces et soirées;

OVULES SUEDOIS pas, deivent etre propa-

ne purgeant gées pour remplacer Capsules Co-

pahu, Dragees, etc. COLOMER, 105. rue Montmarire, l'aris, et les pharmacies. GUERISON FACILE, en secret. 4 francs (expédié franco).

Pour un aclat au-dessus de cent francs, le payement est divisé en vingt moi.

En province, les recouvrements se font par manduts de vingt francs tous les quies pour un achat de cent francs et au-dessous.

CREDIT LITTERAIRE ET MUSICAL ABEL PILON, éditeur, 33, rue de Fleurus, à Paris

EXTRAIT DU CATALOGUE DE LIBRAIRIE POUGET. Des Droits et des obligation

Concile œcuménique de Rome, splendides illustrations en chromo, véritable monument élevé à la gloire du Saint-Siège et de l'Eglise, 8 vol. in-folio.

Payables 50 francs par trimestre. des divers négociants et comm generale, analytique, industrielled a cole, 7 vol. grand in-80.

La Vie de N.-S. Jésus-Christ, par Jérôme Natalis, 2 grands volumes in-folio, illustrés de 130 gravures sur acier. 90 fr Vie de la très-sainte Vierge, par Le Mul-lier, 2 vol. in-8° raisin, illustrés sur acier. Prix des 2 vol. 25 fr.

La Sainte Bible, illustrée par Gustave Doré, édition Mame, 2 vol. in-fol. 200 fr. Missale Romanum, splendide édit: Mame, 4 vol. in-folio richement relié, doré. 85 fr. Les Evangiles: Grandes illustrations de Bida, édit. Hachette richement reliée. 709 fr.

DUFOUR. Grand Atlas universel, le plus complet de tous les atlas. 90 fr. Grande carte de France, montée sur toile

CHATEAUBRIAND. Euvres illustra 9 gros vol. in-8° jésus. MUSSET (Alfred de). Œuvres com grande édition, avec illustrations de 10 magnifiques vol. in-80.

PELOUZE et FREMY. Traité de din

BREHM. La vie des animaux, ilis

de nombreuses vignettes, 4 vol. in-L'Ecole normale, jouvnal d'éduction d'instruction, bibliothèque de l'enseigne

pratique. Ouvrage indispensable aux in

BALZAC. Seule édition complète, con et définitive, publiée par Michel Lerres 24 vol. iu-8°.

teurs. 13 vol. in-8°.

E

cartonée carte de l'ance, montee sur toile grande carte de l'Ance, most et roile au pour bureaux.

25 fr.
Géographie. Dernière édition, par Malte-Brun ills, 8 vol. in-8°, gravures sur acier et in-Edic avec introduction historique pur coloriées, broché.

80 fr.
Causes célèbres illustrées, 7 vol. 49 fr.
Art pour tous, par C. Sauvageot, 13 vol.
cartonnés.

390 fr.
40 plauches, riche album de salon.

OUVRAGES DE MM. MICHEL LEVY FRÈRES, DENTU, AMYOT, LEMERRE, ETC.

CHENTAL MEDSECAL

Fourniture immédiate de la totalité des demandes de tout ce qui existe en cure cales éditées à Paris : Méthodes, Etudes, Partitions d'Opéras, Moreaux détachés du Musique religiouse constant de la totalité des demandes de tout ce qui existe en cure. Musique religieuse, etc.

La Musique étant marquée prix fort sera réduite des deux tiers, c'est-à-dire qu'un ceau marqué six francs sera vendu deux francs, etc. — Cette diminution se trouve fur ceau marqué six francs sera vendu deux francs, etc. — Cette diminution se trouve fur ceau marqué six francs sera vendu deux francs, etc. — Cette diminution se trouve fur ceau marqué six francs sera vendu deux francs, etc. — Cette diminution se trouve fur ceau marqué six francs sera vendu deux francs etc.

Collection complète des œuvres spéciales pour plano à deux mains, doigtée par Mossethoven, Mozart, Weber, Haydn, Clementi, soit 11 volumes grand format Prit :

Envoi franco des Catalogues, comprenant les grands ouvrages illustrés, la Lilbuit les Romans et ouvrages divers et le Catalogue spécial de Musique.

L'ILLUSTRATION DE LA MODE

TOILETTE DE PARIS

Rue de Verneuil, 22, à Paris.

LE PLUS BEAU ET LE MEILLEUR MARCHÉ DE TOUS LES JOURNAUX DE

Paraissant une fois par mois, composé de 10 toilettes au moins, lingula grande le lingula grande de li superbe gravure de modes, coloriée, de modèles de confections, de de confections, de confections de confection de confections de confections de confections de confection de confections de confection de confection de confection de confection de confection de confection de conf de coiffores, ouvrages de dames, etc., d'une planche de patrous, chronique sur la mode, les de dames, etc., d'une planche de nonvelles, de nonvelles de nonvelles. chronique sur la mode, les théâtres, les beaux-arts, de nouvelles pondances avec les abonnées et rele pondances avec les abonnés et rébus, etc.

Un numéro est adresse gratuitement à toute personne qui en fait la destre lettre affranchie. par lettre affranchie.

PRIX D'ABONNEMENTS Paris, Départements et Algérie : 6 francs par an.

Envoyer un mandat-poste pour les Départements, la Suisse, la Belaite. — Pour les autres pour les Départements, la Commissiones l'Italie. — Pour les autres pays, s'adresser aux Libraires-Commission

La modicité du prix d'abonnements ne nous permet recevoir de Souscriptions pour moins d'une année

Saumur, imprimerie de P. GODET.